

# Termes de référence (TdR) pour les achats de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Numéro de dossier / unité de gestion :</b>
Finances publiques pour l'atteinte des ODD et le Renforcement de la Mobilisation des recettes de l'Etat (ReFORME)	<b>19.2050.3-001.00</b>
<b>Pays :</b>	<b>Numéro de contrat :</b>
Benin	<b>81270429</b>
<b>Prestation objet de l'appel d'offres :</b>	
Mise en œuvre du champs d'action " Agenda 2030 Reporting " et gestion du pool d'experts à court terme pour les finances publiques / Implementation of the component « Agenda 2030 Reporting » and management of short-term expert pool for public finances	

<b>0. Liste des abréviations.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>6</b>
<b>A. Description succincte.....</b>	<b>6</b>
<b>B. Analyse des problèmes et des potentiels (en rapport avec le module de CT) .....</b>	<b>6</b>
<b>C. Objectifs, hypothèses de résultats, indicateurs et partenaires du module de CT .....</b>	<b>9</b>
C.1 Objectifs, groupes cibles, hypothèses de résultats et indicateurs.....	9
<b>D. Conception du module de CT.....</b>	<b>13</b>
D.1 Approche méthodologique et durée.....	13
<b>2. Mission du contractant .....</b>	<b>18</b>
<b>3. Conception technique et méthodologique .....</b>	<b>21</b>
3.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation).....	21
3.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	22
3.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation) .....	22
3.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation) .....	22
3.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation) .....	22
3.6. Système de gestion de projet du contractant (point 1.6 du schéma d'évaluation) .....	23
3.7. Exigences en matière de durabilité (point 1.7 du schéma d'évaluation).....	23
3.8. Exigences diverses (point 1.8 du schéma d'évaluation) .....	24
<b>4. Personnel.....</b>	<b>24</b>
4.1. Concept de mise en place de personnel imposé .....	24
<b>5. Consignes de calcul.....</b>	<b>33</b>
5.1. Déploiement d'expert-e-s .....	33
5.2. Personnel administratif local.....	34
5.3. Frais de voyage.....	34
5.4. Biens d'équipement.....	35
5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention .....	35
5.6. Ateliers, formations initiales et continues.....	35
5.7. Subventions locales .....	36
5.8. Frais divers .....	36

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

5.9. Poste de rémunération flexible .....	36
<b>6. Exigences relatives au format de l'offre .....</b>	<b>36</b>
<b>7. Options .....</b>	<b>37</b>
<b>8. Annexes .....</b>	<b>37</b>

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

**0. Liste des abréviations**

ACB	Analyse coûts-bénéfices
ANCB	Association nationale des communes du Bénin
APIEx	Agence de promotion des investissements et des exportations
ATI	Initiative fiscale d'Addis-Abeba
BEPS	Base erosion and profit shifting
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
CD	Coopération au développement
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CF	Coopération Financière
CONAFIL	Commission nationale des finances locales
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CT	Coopération Technique
CV	Curriculum vitae
CW	Capacity Works
CwA	Pacte avec l'Afrique <i>Compact with Africa</i>
DDC	Partenaires de développement
DDPD	Directions Départementales du Plan et du Développement
DGAE	Direction générale des affaires économiques
DGB	Direction générale du budget
DGCS-ODD	Direction générale de la coordination et du suivi des Objectifs de développement durable
DGI	Direction générale des impôts
DGPSIP	Direction générale de la programmation et du suivi des investissements publics
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DPIP	Direction de la programmation des investissements publics
DPP	Directions de la programmation et de la prospective
EI-CD	Expert·e·s internationaux·ales en mission de courte durée

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

EI-LD	Expert·e·s internationaux·ales en mission de longue durée
EN-CD	Expert·e·s nationaux·ales en mission de courte durée
EN-LD	Expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée
FADeC	Fonds d'appui au développement des communes
FMI	Fonds monétaire international
FPHN	Forum politique de haut niveau
GIFT	Initiative mondiale pour la transparence fiscale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
IBO	Indice sur le budget ouvert
INSAE	Institut nationale de la statistique et de l'analyse économique
iPCA	<i>Integrated Peace and Conflict Analysis</i>
IRPT	<i>Integrated Planning and Reporting Tool</i>
JS	Jour de spécialiste
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
LNOB	Principe « ne laisser personne de côté » <i>Leave no one behind</i>
LoGIL	Logiciel de Gestion des Impôts Locaux
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance localMdSC Maison de la société civile
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MER	Monitoring, evaluation and reporting of sustainable development goals
MESODD	Plateforme Mesures de la sensibilité des PTA aux ODD
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MRS	Monitoring Reporting System
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
PAG	Programme d'actions du gouvernement
PAI	Plans annuels d'investissement
PBI	Partenariat budgétaire international
PC2D	Programme de croissance pour le développement durable
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan national de développement 2018-2025

## Prestation objet de l'appel d'offres :

### Numéro de contrat :

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PPP	Partenariats public-privé
PTA	Plan de travail annuel
P4R	Partners for review
ReFORME	Appui à la réforme des finances publiques pour l'atteinte des ODD et le renforcement de la mobilisation des recettes de l'État
RdM	Responsable du marché
SAR	Suivi axé sur les résultats
SCN	Système de comptabilité nationale
SDSN	Réseau des solutions de développement durable <i>Sustainable Development Solutions Network</i>
SIGODD	Système intégré de gestion des ODD
SIGTAS	Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés
TADAT	Outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale <i>Tax Administration Diagnostic Assessment Tool</i>
TBS	Tableau de bord social
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne
UGR	Unité de gestion des réformes des finances publiques
UKP	<i>Umwelt- und Klimaprüfung</i>
VNR	Rapport national volontaire <i>Voluntary National Report</i>
WiMa	Matrice de résultats

## 1. Contexte

### A. Description succincte

<b>Intitulé du module</b>	Appui à la réforme des finances publiques pour l'atteinte des ODD et le renforcement de la mobilisation des recettes de l'État (ReFORME).
<b>Secteur</b>	« Paix et cohésion sociale » (« Bonne gouvernance »)
<b>Programme</b>	Bonne gouvernance financière (titre provisoire — en cours de validation)
<b>Objectif du programme</b>	Sera ajouté une fois que le programme aura été établi
<b>Objectif du module</b>	Les cycles budgétaires nationaux et municipaux sont mis en œuvre selon les principes de la bonne gouvernance financière.
<b>Contribution à la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030</b>	La référence est le <i>Plan national de développement 2018-2025</i> (PND) : Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) prioritaires au niveau national : 5.1, 8.3, 11.3, 16.6 et 17.1
<b>Problème central</b>	Les principes de bonne gouvernance financière ne sont pas encore suffisamment appliqués tout au long du cycle budgétaire (national, municipal).
<b>Groupes cibles</b>	La population cible est l'ensemble de la population du Bénin (environ 11,8 millions d'habitants en 2019). L'intermédiaire est l'administration financière et fiscale du Bénin au niveau national, déconcentré et local.
<b>Organisme de tutelle</b>	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
<b>Approche méthodologique</b>	Le projet de la Coopération Technique (CT) poursuit une approche pluriniveaux. Sept ministères seront renforcés afin qu'ils puissent planifier et exécuter leur budget de manière transparente et conforme aux règles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et à l'Agenda 2030, et aligner le système fiscal sur les normes internationales. Jusqu'à 19 municipalités reçoivent un conseil afin qu'elles planifient et exécutent leur budget de manière transparente, augmentent leurs recettes et les utilisent en fonction des besoins de la population et du secteur privé, et afin qu'elles rendent des comptes à la société civile.
<b>Principaux extrants</b>	1) Renforcement des capacités pour une mise en œuvre juridiquement conforme des processus budgétaires dans l'administration financière ; 2) Amélioration des performances de l'administration fiscale ; 3) Accroissement de la transparence et de la reddition des comptes dans l'allocation des fonds publics ; 4) Amélioration de la qualité de la préparation des investissements publics ; 5) Amélioration de la qualité des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
<b>Coopérations</b>	Aucune
<b>Durée</b>	De janvier 2021 à décembre 2023 (3 ans)

### B. Analyse des problèmes et des potentiels (en rapport avec le module de CT)

**Situation initiale dans le domaine d'intervention :** La République du Bénin enregistre une croissance régulière, qui était dernièrement de 6,9 %, de son produit intérieur brut (PIB, 2018), un déficit budgétaire modéré de 2,2 % (2018) et un bon ratio de la dette de 41 % par rapport au PIB. Malgré ces succès macroéconomiques, le Bénin reste l'un des pays les moins avancés du monde (classé 163<sup>e</sup> sur 189 dans l'indice de développement humain des Nations unies, en 2019), avec environ 40 % de la

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

population vivant en dessous du seuil de pauvreté défini au niveau national. En outre, selon le Réseau des solutions de développement durable (*Sustainable Development Solutions Network, SDSN*), la mise en œuvre de 12 des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 est considérée comme étant à un état d'avancement « très critique » au Bénin. Le gouvernement du Bénin a priorisé 49 cibles de l'Agenda 2030 dans le cadre d'un processus participatif et les a intégrés dans les stratégies nationales et les processus budgétaires.

Un obstacle majeur à la réalisation de nombreux objectifs de développement est le manque de ressources financières dans le budget national et surtout dans les budgets communaux. À 11% après le rebasage de 2019, le ratio impôts/PIB est faible par rapport aux normes mondiales (la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques est d'environ 34 %). La moitié des recettes provient des taxes sur les échanges internationaux, qui devraient diminuer considérablement en raison de la pandémie de COVID-19. Au niveau communal, les recettes propres d'un peu moins de 52 millions d'euros (2018) ne couvrent même pas les besoins en dépenses courantes. Une estimation des coûts réalisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a montré qu'environ 70 milliards d'euros seraient nécessaires d'ici à 2030 pour atteindre les cibles des ODD prioritaires au Bénin. Selon une étude du Fonds monétaire international (FMI), le déficit de financement dans les seuls secteurs de l'éducation, de la santé, de la construction de routes, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau sera de 21,3 % du PIB d'ici à 2030. La stratégie d'amélioration du développement humain et économique du Bénin repose sur le Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016-21 et le Plan national de développement (PND) 2018-2025, qui s'aligne étroitement sur les 49 cibles des ODD prioritaires pour le Bénin et est mis en œuvre à travers le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D). Les principaux champs d'action sont l'amélioration des finances publiques et du climat d'investissement, la modernisation de l'administration et l'amélioration de la gouvernance. Le Bénin a rejoint le Pacte avec l'Afrique (*Compact with Africa* (CwA)) en 2018 et est engagé dans plusieurs initiatives multilatérales visant à améliorer les normes de gestion des finances publiques et de politique économique (Initiative fiscale d'Addis-Abeba (ATI) ; Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) ; Partenariat budgétaire international (PBI) ; Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT)). Cependant, selon une évaluation de 2019 (l'Outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale, *Tax Administration Diagnostic Assessment Tool* (TADAT)), l'administration fiscale du Bénin a atteint un niveau internationalement reconnu (c'est-à-dire un A ou B sur une échelle allant de A à D) dans seulement 5 des 32 dimensions mesurées.

La mise en œuvre des stratégies susmentionnées pose également un défi en ce qui concerne l'égalité des sexes (ODD 5). La société, l'économie et la politique béninoises sont caractérisées par des structures fortement patriarcales qui n'accordent pas aux femmes et aux filles des chances égales de participation et de développement. Les femmes exercent souvent des professions peu rémunérées et sont sous-représentées dans les fonctions politiques (environ 20 % de femmes ministres ; environ 8 % de femmes députées ; environ 4 % de femmes conseillères municipales, environ 6 % de femmes maires. Les réformes économiques ne sont pas de nature participative et holistique. De plus, d'autres éléments importants d'une bonne gouvernance financière que sont la transparence et la redevabilité restent globalement perfectible dans l'action du gouvernement. Il est donc difficile aux acteurs de la société civile et du secteur privé d'avoir une bonne compréhension de l'action gouvernementale, d'entrer dans un dialogue constructif et de mettre en valeur le potentiel de tous.

**Détermination de l'objectif du module :** Malgré les bases de réforme existantes et les progrès accomplis, les principes de bonne gouvernance financière ne sont pas encore suffisamment appliqués tout au long du cycle budgétaire aux niveaux national et communal (problème central). Cela concerne la planification budgétaire, la génération de revenus, notamment dans le domaine fiscal, la

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

transparence des procédures vis-à-vis des citoyen·ne·s, la mise en œuvre des investissements publics, ainsi que l'enregistrement systématique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prioritaires de l'Agenda 2030 et leur prise en compte dans la planification budgétaire. L'objectif du module de CT est le suivant : Les cycles budgétaires nationaux et municipaux sont mis en œuvre selon les principes de la bonne gouvernance financière.

**Causes et évaluation des possibilités d'agir sur ces causes :** Il existe des lacunes majeures dans la préparation et l'exécution du budget national axées sur les résultats selon la logique programmatique ainsi que dans la répartition transparente des fonds publics entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement. Cependant, le gouvernement est déterminé à mener ces réformes à terme dans les années à venir. Souvent, les communes ne sont pas encore suffisamment à même de procéder à une budgétisation réaliste et fondée sur des données probantes. Là encore, le gouvernement fait de plus en plus d'efforts pour contrôler et assurer le suivi de ces normes de qualité.

Une planification budgétaire fondée sur des priorités de développement nécessite des recettes suffisantes pour soutenir les objectifs de dépenses. La Direction générale des impôts (DGI) adopte une approche très ambitieuse à cet égard, notamment en recourant à la numérisation pour rendre les systèmes et les procédures plus efficaces et plus conviviaux et pour capter de nouvelles sources de recettes fiscales. Cependant, il manque une approche stratégique pour mettre au point et harmoniser les procédures, élargir systématiquement l'assiette fiscale et augmenter les recettes tout en imposant une charge équitable aux citoyen·ne·s et aux entreprises.

Or, une amélioration durable de la situation au plan des recettes n'est possible que si les citoyen·ne·s et les entreprises sont également informés de manière exhaustive sur les recettes mobilisées et l'utilisation qui en résultent. Les nombreux formats de participation et de dialogue déjà introduits n'ont jusqu'à présent été utilisés que de manière limitée pour la planification et la mise en œuvre des budgets. Les acteurs intervenant au niveau communal, en particulier, ne disposent pas encore d'une expertise suffisante dans le domaine des finances publiques. Le projet peut contribuer au renforcement des capacités et agir comme médiateur dans un dialogue constructif entre les acteurs de l'État et de la société civile.

Au final, l'amélioration de la gestion financière gagne en visibilité principalement grâce aux investissements réalisés. Le gouvernement a de grandes ambitions dans ce domaine également, mais il se heurte encore à des obstacles considérables. Souvent, connaissances et compétences pour gérer des processus complexes et propices aux abus font défaut. Il y a notamment des faiblesses dans la hiérarchisation des investissements, le développement de projets d'investissement avec des analyses coûts-bénéfices qui répondent aux besoins du secteur privé et incluent les coûts de maintenance et de réparation, ainsi que dans la gestion efficace des procédures de passation de marchés. Les municipalités réussissent rarement à utiliser les fonds fournis par les Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) pour des projets d'investissement complexes. Ces faiblesses en termes de compétences et de procédures peuvent être corrigées au niveau communal comme national.

Les investissements mis en œuvre devraient permettre d'obtenir des résultats qui aideront le Bénin à réaliser ses priorités de développement tirées de l'Agenda 2030. Toutefois, le système de collecte et d'analyse des données présente encore des insuffisances importantes. Les procédures entre l'Institut nationale de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) et la Direction générale du Ministère du Plan et du Développement (MPD) chargée de piloter la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne sont pas encore bien établies. L'offre des différents services spécialisés et des communes est également très sommaire. Le projet peut aider à renforcer les compétences, à clarifier les processus et à en améliorer l'efficacité.



**Résultats obtenus à ce jour** (par les projets précédents mentionnés à la section 2.1) : Les capacités de pilotage de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ont été renforcées. Par exemple, un outil analytique permettant d'ancrer les ODD dans la planification budgétaire nationale a été créé, de même qu'un système de suivi qui vérifiera à l'avenir la mise en œuvre et la réalisation des indicateurs des ODD. Grâce au recours à des formats participatifs, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 se fonde également sur une base sociale élargie et inclut explicitement la contribution des communes. La transparence budgétaire est passée de 1/100 (2012) à 49/100 (2019) selon l'Indice sur le budget ouvert (IBO). Un panel élargi de nouvelles informations macroéconomiques et statistiques ainsi que les résultats des évaluations *ex ante* et *ex post* de documents de stratégie servent de fondement aux décisions politiques en matière de réduction de la pauvreté. Les procédures relatives aux investissements publics ont également été améliorées. Les recettes propres des 25 communes soutenues par le projet ont augmenté de plus de 30 % entre 2014 et 2018 (contre un peu moins de 5 % pour les 52 autres communes du pays). Dans 12 des 25 communes partenaires, des observateurs de la société civile sont admis lors de la passation de marchés publics recourant à une procédure de mise en concurrence. Des critères de qualité stricts pour la préparation du budget par les municipalités sont devenus obligatoires en 2018. Dans les 25 municipalités soutenues par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, les dépenses d'entretien et de maintenance ont augmenté de 77 % entre 2016 et 2018.

## **C. Objectifs, hypothèses de résultats, indicateurs et partenaires du module de CT**

### **C.1 Objectifs, groupes cibles, hypothèses de résultats et indicateurs**

**Objectif du module :** Les cycles budgétaires nationaux et municipaux sont mis en œuvre selon les principes de la bonne gouvernance financière.

#### **Indicateurs**

1. 7 ministères publient chaque année, avant le début du nouveau cycle budgétaire et en coopération avec le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), des informations sur les objectifs de leurs budgets-programmes respectifs, les principaux indicateurs de performance et les résultats obtenus, y compris notamment en ce qui concerne la budgétisation sensible au genre.

Valeur initiale : 0 ministère

Valeur cible : 7 ministères

2. Les recettes propres provenant des taxes, redevances et droits communaux ont augmenté de 10 % dans chacune de 12 des 19 municipalités partenaires au cours de l'exercice financier 2022.

Valeur initiale : en millions de FCFA : Adjara : 410,5 ; Adjohoun : 156,7 ; Aguegues : 28,1 ; Akpro-Missereté : 261,4 ; Avrankou : 126,8 ; Bohicon : 955,6 ; Bonou : 101,7 ; Boukoubmbé : 63,2 ; Cobly : NN ; Dangbo : 226,8 ; Kérou : 139,7 ; Kouandé : 61,3 ; Lokossa : 528,2 ; Matéri : 76,2 ; Natitingou : 317,8 ; Ouidah : 816,6 ; Péhounco : 94,3 ; Tanguiéta : 75,7 ; Toucountouna : 36,9 (recettes propres pour l'exercice financier 2019)

Valeur cible : augmentation de 10 % dans chacune de 12 municipalités (année fiscale 2022)

3. Selon l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT), le score obtenu par le Bénin dans trois indicateurs sélectionnés des dimensions « intégrité du registre des contribuables » et « promotion de la conformité fiscale » s'est amélioré d'un niveau d'évaluation dans chaque cas.

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

Valeur initiale : D1-1=C ; D3-9=D ; D3-10=C (exercice 2019)

Valeur cible : D1-1=B ; D3-9=C ; D3-10=B

4. Le classement du Bénin dans la catégorie « Participation publique au processus budgétaire » d'IBO est passé de 24 points (IBO 2019) à 41 points (IBO 2023).

Valeur initiale : 24 points sur 100 (2019)

Valeur cible : 41 points sur 100 (2023)

5. Dans 10 communes partenaires, parmi les fonds d'investissement non engagés transférés annuellement du Fonds d'appui au développement des communes (FADeC), la part qui est déjà comptabilisée en engagements (« fonds engagés ») a augmenté en moyenne de 10 %.

Valeur initiale : 43,75 % (valeur moyenne dans les 10 communes partenaires ayant la part la plus faible ; année de référence 2018)

Valeur cible : 48,13 % (année cible 2022)

Pour de plus amples détails, se reporter à la représentation graphique de la logique de résultats et à la matrice de résultats (WiMa) en annexe A.

Remarque concernant les indicateurs relatifs aux ODD : Trois des cinq indicateurs de l'objectif du module ont trait à des indices standard internationaux dans le domaine de la bonne gouvernance financière. Ces indices fournissent une mesure objective et comparative par rapport aux objectifs de développement durable suivants : égalité des sexes (ODD 5), travail décent et croissance économique (ODD 8), villes et communautés durables (ODD 11), paix, justice et institutions efficaces (ODD 16).

La **population cible** est la population totale du Bénin (environ 11,8 millions d'habitants en 2019), dont environ 40 % vivent encore sous le seuil de pauvreté national. Le secteur privé (entreprises et investisseurs) fait également partie du groupe cible. Les intermédiaires et les bénéficiaires directs des mesures sont l'administration financière et fiscale du Bénin au niveau national, déconcentré et municipal, ainsi que différentes organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour la transparence et l'intégrité de l'administration (financière) publique. Les groupes cibles bénéficient de l'amélioration de l'exécution du budget national, lequel finance la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) et de la Stratégie nationale de croissance et de développement (PC2D). En particulier, la population des 19 communes partenaires (environ 2 millions d'habitants) bénéficie des résultats du projet grâce à une amélioration qualitative des investissements locaux et au renforcement des droits de participation de la société civile. Une plus grande implication du secteur privé dans l'élaboration des investissements publics au niveau national et communal améliore indirectement les conditions d'ensemble pour le secteur privé, ce qui contribue à long terme à réduire la pauvreté de la population. Conformément au principe « ne laisser personne de côté » (*Leave no one behind*, LNOB), la mesure favorise la prise en compte des droits et des besoins des groupes vulnérables ainsi que l'égalité des sexes dans la planification et l'exécution des budgets et des investissements publics, notamment dans les 19 communes partenaires. Cela se fait, par exemple, par la mise en place de formats de dialogue avec la société civile, la promotion d'approches budgétaires participatives et le développement de compétences dans la préparation de budgets-programmes tenant compte des questions de genre.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

### **Hypothèses de résultats**

**L'extrant 1** renforcera la capacité de mise en œuvre juridiquement conforme des processus budgétaires dans la gestion financière nationale et locale. L'hypothèse de résultats au niveau national est que la capacité de performance des ministères sera renforcée par l'introduction de budgets-programmes (meilleure orientation de l'exécution budgétaire vers les résultats, plus grande transparence dans l'utilisation des fonds) et leur mise en œuvre en conformité avec la loi. Au niveau communal, l'hypothèse de résultats est qu'un exercice conforme à la législation de la fonction de maîtrise d'ouvrage communale conduira à une utilisation transparente et vérifiable des transferts financiers du budget national, conformément aux principes de bonne gouvernance.

**L'extrant 2** vise à améliorer la performance de l'administration fiscale au niveau national et communal. L'hypothèse de résultats pour le niveau national est qu'une administration fiscale rendue plus efficace grâce à la numérisation et à l'amélioration des processus administratifs internes améliorera la qualité du registre des contribuables, veillera à une estimation et un contrôle des recettes fiscales de manière plus transparente et plus fiable. Cela permettra une planification plus précise et plus transparente des recettes et des dépenses publiques. De même, au niveau communal, l'hypothèse de résultats est que l'amélioration de la performance de l'administration fiscale territoriale et de l'administration des communes conduira à mieux exploiter le potentiel d'impôts, de taxes et de redevances, fournissant ainsi plus de ressources pour financer les priorités de développement des communes.

**L'extrant 3** entend améliorer le dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes dans la dépense des fonds publics. L'hypothèse de résultats est qu'en intégrant le public aux processus budgétaires nationaux et communaux ainsi qu'en institutionnalisant progressivement le dialogue et en améliorant la qualité de ce dialogue, le processus de planification et d'exécution du budget ainsi que le suivi deviendront plus compréhensibles et plus transparents. Armés de meilleures connaissances et compétences, les acteurs de la société civile pourront demander des comptes sur les recettes et les dépenses publiques et contribuer ainsi à faire se dérouler des cycles budgétaires nationaux et locaux conformes aux principes de bonne gouvernance financière.

**L'extrant 4** vise à accroître la qualité de la planification des investissements publics aux niveaux national et communal, notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins du secteur privé. Cet extrant est étroitement lié aux dialogues entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (extrant 3). Ces dialogues permettent de mieux aligner les investissements publics sur les besoins du secteur privé. L'hypothèse de résultats est que les investissements publics qui sont planifiés de manière financièrement durable et qui sont adaptés aux besoins locaux ont plus de chances de trouver leur place dans la planification budgétaire nationale et communale et d'être mis en œuvre. En supposant que le public ou les ONG exigent continuellement la transparence et la reddition de comptes, l'exécution des budgets tendra davantage à suivre les principes de bonne gouvernance financière.

**L'extrant 5** permettra d'améliorer le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda national 2030. L'hypothèse de résultats est qu'en établissant un système d'examen national et décentralisé de la mise en œuvre des priorités nationales de l'Agenda 2030, on crée une base pour le suivi des progrès du développement du Bénin, qui à son tour servira d'indicateur et de repère pour fixer les priorités (sectorielles) lors de l'établissement et de la mise en œuvre des budgets nationaux et communaux. Cela va de pair avec le suivi de certaines cibles de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), dont l'évolution, en combinaison avec les objectifs sectoriels, fournit des éléments probants d'actions à

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

prendre en ce qui concerne la mise en œuvre de cycles budgétaires nationaux et communaux conforme aux principes de bonne gouvernance financière.

Les prescriptions stratégiques du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ont été respectées.

## **C.2 Organisme de tutelle et structure partenaire**

**L'organisme de tutelle** du projet est le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) du Bénin.

Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui est également le partenaire d'exécution, est responsable de la politique budgétaire et financière du pays, établit les directives macroéconomiques pour la budgétisation des ministères sectoriels et des municipalités, et répond de l'utilisation des fonds budgétaires. De manière générale, le MEF est doté d'un personnel dont les compétences techniques sont reconnues. Les acteurs centraux du MEF sont la Direction générale du budget (DGB), la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des impôts (DGI) et l'Unité de gestion des réformes des finances publiques (UGR). Un accompagnement consultatif est nécessaire en matière technique et de processus, notamment en ce qui concerne les projets de réforme importants (en particulier le passage aux budgets-programmes, la numérisation) et pour ce qui est de la coordination interne avec l'administration territoriale et la coopération avec les communes.

Fait également partie de la **structure partenaire en aval** le ministère du Plan et du Développement (MPD), qui joue un rôle important dans la planification des investissements et le suivi de la mise en œuvre des investissements publics et de l'Agenda 2030. Ses acteurs clés sont la Direction générale de la programmation et du suivi des investissements publics (DGPSIP) et la Direction générale de la coordination et du suivi des Objectifs de développement durable (DGCS-ODD). L'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), qui joue un rôle clé dans la collecte de données pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, fait également partie de la structure partenaire en aval du projet en tant qu'agence dépendante du MPD.

Au niveau local, les structures partenaires en aval comprennent les administrations financières communales, les maires et les conseiller-ère-s municipaux-ales des 19 communes partenaires. Le projet se concentre sur les 16 municipalités des deux départements de l'Atacora et de l'Ouémè ainsi que sur les villes moyennes de Ouidah, Bohicon et Lokossa, avec lesquelles existent déjà de bonnes relations de coopération et qui présentent notamment un grand potentiel et un rayonnement régional en termes de développement économique local (extrait 4). La concentration sur deux départements permet d'inclure également les unités déconcentrées de l'administration fiscale et du trésor dans la consultation sur la mobilisation des recettes propres locales et dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des collectes d'impôts, taxes et redevances. Les 16 communes comprennent 9 municipalités partenaires nouvelles et 7 municipalités avec lesquelles des relations de coopération existent déjà à travers les deux projets précédents. Cela permet de valoriser à plus large échelle l'expérience et les succès engrangés en termes de développement. La sélection a également été faite en complémentarité avec les activités d'autres partenaires de développement (DDC) et permet des synergies avec d'autres projets de la GIZ.

Le projet coopérera également avec les directions de la programmation et de la prospective (DPP) de cinq ministères techniques à propos du passage aux budgets-programmes et de l'amélioration de la

planification et de la mise en œuvre des investissements publics. Le ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale (MDGL) fait également partie de la structure partenaire en aval, car il est responsable de la supervision des communes et de la coordination du processus de décentralisation. Il joue donc un rôle important dans la péréquation fiscale intérieure et le renforcement des autorités locales. Un organe important dans ce contexte est le Secrétariat permanent de la Commission nationale des finances locales (CONAFIL). La CONAFIL est l'unité de pilotage du FADeC et les communes et l'administration centrale y sont représentées paritairement. La présidence en est assurée par le ministre de la Décentralisation. La CONAFIL est notamment responsable de la planification, du suivi et de la rédaction de rapports relatifs à l'utilisation des fonds du FADeC dans les communes. Le Secrétariat est responsable de la mise en œuvre du FADeC et de toutes les décisions de la CONAFIL. Il a le soutien du module FADeC de la CF.

Les autres partenaires de la coopération sont l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB), la Maison de la société civile (MdSC) et la section béninoise de *Transparency International*, *Social Watch* et les organisations et réseaux locaux de la société civile. Ils jouent un rôle important dans le jeu démocratique des institutions, mais en règle générale, ils n'ont pas les capacités techniques, stratégiques ou même financières pour accomplir leurs tâches en toute compétence.

Dans le domaine de l'encouragement au dialogue public-privé et de l'investissement public, l'Agence de promotion des investissements et des exportations (APIEx) est un partenaire important. Elle sert de passerelle pour les investissements nationaux et internationaux et dispose des compétences nécessaires.

## **D. Conception du module de CT**

### **D.1 Approche méthodologique et durée**

**Durée du projet :** De janvier 2021 à décembre 2023 (3 ans)

**Stratégie :** Le projet poursuit une approche pluriniveaux qui prévoit l'apport de conseils en politiques et le développement des capacités, tant au niveau national (autorités nationales, réseaux de la société civile) qu'au niveau infranational (départements, municipalités, ONG). Le projet s'appuie sur des relations de coopération existantes de la Coopération au développement (CD) allemande au Bénin et établit de nouveaux contacts avec des partenaires (APIEx, ministères sectoriels sélectionnés) de manière ponctuelle et en fonction des besoins. La stratégie du module de CD est basée sur l'hypothèse que les décisions prises dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre du budget national et communal ainsi qu'en matière de système fiscal ont une influence majeure sur les paramètres clés du développement au Bénin. La stratégie du projet est basée sur l'expérience et les résultats obtenus par les deux projets précédents (cf. sections 2.1 et 3). Le nouveau projet allie des éléments de conseil stratégique sur les questions budgétaires et fiscales à des conseils techniques sur leur mise en œuvre. Ce faisant, il ne se concentre pas seulement sur les conseils techniques, mais tient également compte de leur impact sur le développement social dans son ensemble et sur le développement économique et écologique du Bénin et exploite les synergies avec d'autres projets allemands de CD (dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement/du changement climatique, de l'eau, voir section 2.1). En plus de fournir des conseils stratégiques et techniques, le module de CT agit également comme un facilitateur pour les processus de dialogue et de négociation entre les acteurs étatiques ainsi qu'entre l'État, le secteur privé et la société civile en mettant à disposition des plateformes appropriées et, le cas échéant, en intervenant comme un intermédiaire neutre. Le renforcement des organisations de la société civile joue un rôle central dans le projet, car elles font office de « chiens de garde » et peuvent

Intervenir dans le dialogue politique pour garantir que les droits humains et les préoccupations environnementales sont bien pris en compte dans les décisions politiques. Cela inclut également l'objectif de promouvoir l'égalité des sexes par des décisions politiques et l'allocation correspondante de ressources.

**L'extrait 1** renforcera la capacité de mise en œuvre juridiquement conforme des processus budgétaires dans l'administration financière nationale et locale. Au niveau national, les personnels des ministères concernés par l'exécution des budgets sont formés à la mise en œuvre et au contrôle des budgets-programmes. Cela inclut également l'amélioration des concepts existants sur la planification et l'exécution d'un budget sensible aux dimensions de genre et de pauvreté. Afin d'établir un budget national basé sur des éléments probants et orienté vers le développement, l'INSAE et la Direction générale des affaires économiques (DGAE) du MEF seront renforcés dans le but de combler les lacunes dans les comptes nationaux et de produire d'autres statistiques et analyses de base importantes. Au niveau communal, l'objectif est de relever les défis qui subsistent pour que les plans annuels d'investissement (PAI) soient préparés et exécutés avec réalisme et cohérence dans un esprit tourné vers le développement. Les conseiller-ère-s municipaux-ales sont sensibilisés à leur rôle de décideur-euse-s politiques, et les unités en charge de la planification, du financement et des travaux (le cas échéant) au sein des administrations communales reçoivent des conseils d'experts sur l'ensemble du processus de maîtrise d'ouvrage (lancement, processus d'attribution, surveillance des travaux) ainsi que sur la mise en place de modèles d'exploitation pour les bâtiments existants. Il est particulièrement veillé aux études d'impact environnemental requises par la loi, tout comme à choisir des investissements qui intègrent la dimension du genre et luttent contre la pauvreté (cf. explications sur l'extrait 3).

Jalons : formation du personnel de 7 ministères aux connaissances de base et approfondissement des connaissances par des modules ; analyse des bonnes pratiques et des faiblesses dans les processus de la maîtrise d'ouvrage dans les communes partenaires et dans les capacités des acteurs impliqués ; conseil modulaire conçu sur cette base.

Le module de CT coopère étroitement avec le module de la Coopération Financière (CF) « FADeC VI » dans la réalisation des « audits FADeC » et en conseillant les municipalités sur les faiblesses qui ont été identifiées. En outre, conjointement avec le module de CF, des conseils sont fournis au Secrétariat permanent de la CONAFIL sur la mise à disposition en temps voulu des fonds d'investissement et les conditions d'utilisation des fonds.

**L'extrait 2** vise à améliorer la performance de l'administration fiscale au niveau national et communal. À cet égard, il revient un rôle décisif à l'introduction ou au renforcement de solutions numériques permettant une collecte et une gestion plus efficaces des recettes fiscales, ainsi qu'un échange amélioré des données au sein de l'administration fiscale. En conséquence, le projet conseille la DGI sur l'intégration de solutions logicielles déjà existantes (Logiciel de Gestion des Impôts Locaux (LoGIL), Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS)), ce qui permet, entre autres, d'améliorer l'échange de données sur le web entre la DGI et ses unités déconcentrées ainsi qu'avec les communes. La DGI bénéficiera également de conseils sur l'amélioration de son registre des contribuables et sur l'orientation des services vers les contribuables. On pense ici aux personnes physiques, mais aussi et avant tout aux entreprises locales. Les communes partenaires sélectionnées reçoivent des conseils techniques et en processus visant à mieux exploiter le potentiel de recettes fiscales et non fiscales, en s'appuyant, si possible, sur les approches éprouvées du projet précédent « Programme d'appui à la décentralisation et au développement communal au Bénin ». Outre la numérisation susmentionnée des processus administratifs et l'introduction de « bureaux du citoyen » virtuels pour le paiement des taxes et redevances locales, l'accent est mis ici, en fonction des besoins des communes, sur la

fourniture de conseils pour la préparation d'estimations fiables des recettes (notamment en ce qui concerne l'impôt foncier) et sur la sensibilisation des citoyen-ne-s et des entrepreneur-e-s à leurs obligations de paiement des taxes et redevances.

Jalons : une description du processus d'intégration numérique de l'administration fiscale nationale et décentralisée est disponible ; une analyse des faiblesses du registre des contribuables et des recommandations d'amélioration sont disponibles ; LoGIL a été étendu aux applications web dans 6 communes ; des analyses du potentiel fiscal et de prélèvement sont disponibles pour 12 communes.

Le module de CT collabore ici étroitement avec le module de CF « Smart Gouv », qui soutient l'interconnexion technique des administrations financières nationales et décentralisées.

**L'extrait 3** vise à améliorer le dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques afin d'accroître la transparence et la reddition des comptes dans la dépense des fonds publics. Afin de promouvoir des processus répondant aux critères de bonne redevabilité, la DGB du MEF et certains ministères techniques bénéficieront d'un soutien pour réaliser de manière indépendante des événements de dialogue sur la reddition de comptes avec les représentant-e-s des communes, en particulier les maires et les conseiller-ère-s municipaux-ales (représenté-e-s par l'ANCB, le cas échéant), et la société civile. L'intérêt est de donner plus de transparence aux investissements des ministères nationaux sur le territoire des communes et d'offrir à ces dernières et à la société civile la possibilité de discuter de leurs propres besoins et considérations avec les représentant-e-s des ministères. De ce fait, il existe un lien étroit avec l'extrait 1, car les résultats des dialogues sont intégrés dans la définition des priorités et la conception des budgets-programmes des ministères. Au niveau communal, les municipalités, la société civile et le secteur privé sont également mis en mesure de formuler des demandes et des recommandations d'action concertées pour la planification et la mise en œuvre d'investissements publics adaptés aux besoins des groupes vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes concernées par la pauvreté) et aux besoins du secteur privé. À cette fin, les formats de dialogue local et de redevabilité déjà institués seront étoffés ou étendus au thème de la planification et de la mise en œuvre budgétaires. Les acteurs de la société civile et leurs réseaux (appelés *pools thématiques*) sont habilités à mettre en place des systèmes alternatifs de suivi de la mise en œuvre des budgets communaux, y compris les investissements qui y sont prévus, et à les utiliser comme base de dialogue avec les communes (ces systèmes sont étroitement liés au suivi de la mise en œuvre locale de l'Agenda 2030). Au niveau communal, il existe un lien étroit avec les extraits 1 et 4, car les résultats des dialogues servent de base à la planification et à la priorisation des investissements publics.

Jalons : La DGB et les ministères sectoriels ont élaboré un ou plusieurs concepts de dialogue ; la formation des membres des *pools thématiques* sur les finances publiques est terminée ; des rapports parallèles sur la mise en œuvre des plans d'investissement dans certaines communautés partenaires ont été préparés par la société civile.

**L'extrait 4** vise à améliorer la qualité de la planification des investissements publics aux niveaux national et communal, notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins du secteur privé. À travers l'objectif de cet extrait, le projet montre l'accent mis sur l'appui aux partenaires béninois dans la mise en œuvre de leurs plans de développement et d'investissement, appui consistant à les conseiller sur la priorisation des investissements publics et l'adossement de ces derniers à des fonds budgétaires (extrait 1), en ne perdant pas de vue leur mise en œuvre opérationnelle. Au niveau national, cela signifie améliorer la qualité de la planification des projets d'investissement public dans le cadre du PIP. Il est essentiel que ceux-ci fassent l'objet d'une analyse coûts-bénéfices (ACB) et que les coûts de maintenance et de réparation soient inclus. À cette fin, il s'agira de renforcer les capacités

institutionnelles et les compétences individuelles des services compétents du MPD, notamment de la Direction de la programmation des investissements publics (DPIP) et des services compétents des ministères techniques (notamment la DPP). En outre, ces ACB et études de faisabilité devraient à l'avenir prendre davantage en compte l'impact des investissements publics sur les conditions entourant l'investissement privé et sur le développement économique local, ainsi que les retombées environnementales et sociales, afin de contribuer par le biais du budget à une croissance économique durable et à la réalisation des objectifs du Bénin dans le cadre du Pacte avec l'Afrique. En complément, des formats de dialogue public-privé sur les investissements publics sont mis en place dans les communes partenaires avec des entrepreneur·e-s, des représentant·e-s de l'économie structurée comme la chambre de commerce et la société de promotion des investissements APIEx. Ces formats servent à orienter les investissements communaux plus spécifiquement selon les besoins des acteurs économiques locaux, tout en explorant le potentiel des partenariats public-privé (PPP) pour la mise en œuvre des investissements.

Jalons : révision des lignes directrices existantes des ACB ; conduite de 6 dialogues public-privé dans les communes partenaires ; accompagnement de la mise en œuvre de 5 ACB dans les ministères techniques concernés.

**L'extrait 5** recherche l'amélioration du rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda national 2030. Il s'agit ici de poursuivre le développement du système national de statistiques pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec la participation des 77 communes béninoises (localiser les ODD) et de la publication transparente des données collectées. Le conseil se centrera sur l'INSAE qui sera aidé à mettre en place un système de suivi auquel les communes fourniront elles aussi régulièrement des données sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 2030. Le projet apportera ses conseils en ce sens aux communes partenaires pour la collecte de ces données. En outre, l'INSAE et la DGCS-ODD seront conseillés pour améliorer leur coordination. La qualité des données devrait s'en trouver améliorée, de même que leur présentation sur une plateforme numérique pour le suivi de la transparence qui est déjà en place, mais encore en évolution. Cet extrait est donc étroitement lié à l'extrait 3, car la transparence des données permet à tous d'accéder à des informations importantes sur les progrès du développement du Bénin dans divers secteurs et le public peut ensuite utiliser cette base pour le dialogue politique. En outre, les données sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 servent également d'indicateurs importants pour la hiérarchisation des ressources budgétaires (extrait 1).

Jalons : Un avant-projet de système de suivi décentralisé pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est disponible ; un plan de publication et un concept de communication concernant la plateforme pour le suivi de la transparence sont disponibles, des lignes directrices et des instructions pour la collecte de données à l'intention des municipalités sont publiées.

Extrants	Principales activités	Calendrier/jalons
<b>Extrait 1</b>	Organisation de formations pour la mise en œuvre des budgets-programmes en coopération avec la DGB et la DGTCP Conseil technique et en processus à l'intention de l'administration financière des communes partenaires portant sur la mise en œuvre des recommandations	09/2021 Analyse des bonnes pratiques et des faiblesses dans le processus de maîtrise d'ouvrage 04/2022 Concept de conseil modulaire mis au point ; 12/2022 Des collaborateur·rice·s de 7 ministères ont reçu une formation de base et une formation approfondie



Extrants	Principales activités	Calendrier/jalons
	issues des audits du FADec (maîtrise d'ouvrage)	
<b>Extrant 2</b>	<p>Conseils pour une mobilisation plus efficace de recettes propres</p> <p>Conseils auprès du Secrétariat permanent de la CONAFIL</p> <p>Conseils sur l'interconnexion des systèmes informatiques au sein de l'administration fiscale locale et nationale</p> <p>Conseils pour accélérer le traitement des demandes des contribuables</p>	<p>09/2021 Description du processus d'intégration numérique de l'administration fiscale nationale et décentralisée</p> <p>04/2022 Extension de LoGIL aux applications web dans 6 municipalités ;</p> <p>09/2021 Une analyse des faiblesses du registre des contribuables et des recommandations sont disponibles</p> <p>06/2022 Analyses des potentiels en matière de taxes et de redevances pour 12 municipalités</p>
<b>Extrant 3</b>	<p>Qualification technique de la société civile en matière de finances publiques, de budget, de planification des investissements</p> <p>Assistance-conseil auprès de la DGB et des ministères sectoriels pour accroître la transparence de leurs plans d'investissement</p> <p>Conseils à la société civile en matière de création de réseaux</p> <p>Conseil spécialisé à la société civile sur la mise en place d'une base de données pour le suivi alternatif de la mise en œuvre de l'Agenda 2030</p>	<p>09/2021 Un ou plusieurs concepts de dialogue sont élaborés.</p> <p>12/2021 Des actions de formation pour les <i>pools thématiques</i> sur les finances publiques ont été réalisées</p> <p>06/2022 Des rapports parallèles sur la mise en œuvre des plans d'investissement ont été préparés par la société civile.</p>
<b>Extrant 4</b>	<p>Conseil technique et en processus pour l'application standardisée des ACB dans les projets d'investissements publics</p> <p>Conseil sur l'application de directives standardisées pour l'inclusion des coûts de maintenance et de réparation dans les investissements publics</p> <p>Accompagnement des dialogues public-privé</p>	<p>09/2021 Révision des lignes directrices des ACB</p> <p>06/2022 6 dialogues public-privé réalisés</p> <p>06/2022 Mise en œuvre accompagnée de 5 ACB dans les ministères techniques</p>
<b>Extrant 5</b>	<p>Conseils auprès de l'INSAE et du MPD pour la coordination du suivi de l'Agenda 2030.</p> <p>Amélioration de la plateforme numérique pour le suivi de la transparence en ce qui concerne l'Agenda 2030</p>	<p>03/2022 : Un format de collecte de données (y inclus lignes directrices et les instructions pour la collecte) sur les indicateurs ODD est validée par l'INSAE et la DGSC-ODD.</p>

Extrants	Principales activités	Calendrier/jalons
	Conseils auprès des ministères de la Planification et de la Décentralisation ainsi que des communes sur la collecte et la transmission de données locales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030	<p>06/2022 : Un avant-projet de système incluant une plateforme unique de suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est mis en place par l'INSAE en collaboration avec la DGCS-ODD.</p> <p>07/2022 : Les données pour l'année 2021 relatives aux indicateurs clés (liés aux cibles prioritaires) sont disponibles pour alimenter le système.</p> <p>07/2022 : L'avant-projet est présenté et discuté avec l'ensemble des parties prenantes (ministères clés, communes) et est validé.</p> <p>La DGCS-ODD en collaboration avec l'INSAE élabore le rapport annuel 2022 &amp; 2023 (en se basant sur les données de l'année 2021 et 2022) en se servant des données produites par le système.</p> <p>09/2023 : Les résultats du rapport 2023 sont communiqués de façon transparente et rendues accessibles à tous.</p>

## 2. Mission du contractant<sup>1</sup>

L'intervention du contractant dans l'extrait 5 (Output 5) vise à améliorer la qualité des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'Agenda national 2030. L'accent est mis ici sur le développement du système statistique national pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec la participation des 77 communes béninoises (localisation des ODD) et la publication transparente des données collectées. L'appui se concentre sur l'INSAE, qui est soutenu dans la mise en place d'un système de suivi auquel les municipalités doivent également fournir régulièrement des données sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 2030.

Le contractant conseille également les municipalités partenaires dans la collecte des données. En outre, l'INSAE et la DGCS-ODD, qui est chargée du pilotage et du suivi des ODD, seront conseillés sur la manière d'améliorer leur coordination. Cela devrait améliorer la qualité des données et leur présentation sur une plateforme de transparence numérique existante, mais qui doit être développée

<sup>1</sup> Dans le cadre de la fourniture de prestations d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'Union européenne (UE), les candidats / soumissionnaires et les contractants sont des sociétés d'études et de conseil. Ils sont les interlocuteurs de leur client, la GIZ, et sont désignés au masculin dans le présent document.

## **Prestation objet de l'appel d'offres :**

## **Numéro de contrat :**

plus avant. Ce extrait est donc étroitement lié au output 3, car la transparence des données permet au public d'accéder à des informations importantes sur les progrès du Bénin en matière de développement dans divers secteurs, qu'il peut ensuite utiliser comme base pour le dialogue politique. En outre, les données sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 servent également d'indicateurs importants pour la hiérarchisation des ressources budgétaires (output 1).

Le contractant améliorera le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'agenda national 2030. L'hypothèse d'impact est que la mise en place d'un système de suivi national et décentralisé de la mise en œuvre des priorités nationales de l'Agenda 2030 créera une base pour le suivi des progrès du développement du Bénin, qui à son tour sera utilisée comme indicateur et orientation pour la priorisation (sectorielle) de la formulation et de la mise en œuvre du budget national et municipal. Cela s'accompagne du suivi de certains sous-objectifs du ODD 16 (paix, justice et institutions fortes), dont l'élaboration, en combinaison avec les objectifs sectoriels, fournit la preuve de la nécessité d'agir en ce qui concerne la mise en œuvre des cycles budgétaires nationaux et locaux conformément aux principes de bonne gouvernance financière.

Le contractant est responsable de la réalisation des extraits et des indicateurs d'extrait indiqués ci-après.

### **Extrait 5 « La qualité du rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Agenda national 2030 est améliorée. »**

#### **Indicateurs d'extrait :**

- 50 communes sur 77 rendent compte chaque année de certains indicateurs clés (en particulier en ce qui concerne les cibles et indicateurs de l'ODD 5) dans un format normalisé à l'INSAE et au MPD, DGCS-ODD.  
Valeur initiale : 0 commune (le système de déclaration n'est pas encore en place)  
Valeur cible : 50 communes, rapport annuel
  
- Une plateforme numérique pour le suivi de la transparence est utilisée par les principales parties prenantes (INSAE, DGCS-ODD) pour publier des données et des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin.  
Valeur initiale : 0 plateforme  
Valeur cible : 1 plateforme

Le contractant est responsable de la réalisation des lots de travaux suivants et des jalons correspondants :

### **Lot de travaux 1 : champs d'action 5 "Suivi de l'agenda 2030".**

Les activités clés autour du champ d'action 5 sont :

- Conseils techniques et de processus à l'INSAE et à la DGCS-ODD sur la coordination du suivi de l'Agenda 2030.
- Conseil technique et de processus, ainsi que conseil en digitalisation, pour améliorer la plateforme de transparence numérique pour le suivi de l'Agenda 2030
- Conseils politiques et stratégiques aux ministères de la planification et de la décentralisation

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

- Élaborer des lignes directrices/législation pour les municipalités sur la soumission de données pour le suivi de l'Agenda 2030 et les conseils techniques d'accompagnement sur pour les municipalités sur la collecte de données (coordonné au niveau de la préfecture).

Le lot de travail est affecté au champs d'action 5 décrite ci-dessus. Le contractant est le seul responsable de la mise en œuvre du champ d'action 5, qui fait partie intégrante du module ReFORME. La contribution propre de la GIZ consiste en la mise en œuvre des quatre autres champs d'actions.

Jalons du lot de travaux 1 / jalons des extraits	Date / délai de livraison
Un format de collecte de données (y inclus lignes directrices et les instructions pour la collecte) sur les indicateurs ODD est validée par l'INSAE et la DGSC-ODD.	03/2022
Un avant-projet de système incluant une plateforme unique de suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est mis en place par l'INSAE en collaboration avec la DGCS-ODD.	06/2022
Les données pour l'année 2021 relatives aux indicateurs clés (liés aux cibles prioritaires) sont disponibles pour alimenter le système.	07/2022
L'avant-projet est présenté et discuté avec l'ensemble des parties prenantes (ministères clés, communes) et est validé.	07/2022
La DGCS-ODD en collaboration avec l'INSAE élabore le rapport annuel 2022 (en se basant sur les données de l'année 2021) en se servant des données produites par le système.	11/2022
Les résultats du rapport 2022 sont communiqués de façon transparente et rendues accessibles à tous.	01/2023
Les données pour l'année 2022 relatives aux indicateurs clés (liés aux cibles prioritaires) sont disponibles pour alimenter le système.	03/2023
La DGCS-ODD en collaboration avec l'INSAE élabore le rapport annuel 2023 (en se basant sur les données de l'année 2022) en se servant des données produites par le système.	07/2023
Les résultats du rapport 2023 sont communiquées de façon transparente et rendues accessibles à tous.	09/2023
Les bonnes pratiques clé en lien avec le suivi de l'Agenda 2030 au niveau national et communal sont capitalisées et vulgarisées au plan national et international.	09/2023

## Lot de travaux 2 : Mise à disposition et gestion d'un pool d'experts internationaux et nationaux

Le lot de travail 2 consiste en la mise à disposition d'un pool d'experts internationaux et d'un pool d'experts nationaux pour fournir un soutien technique spécialisé aux quatres autres champs d'action (Outputs, avec un poids d'environ 20% pour chacun des 4 outputs) du module lorsque le besoin s'en fait sentir. Il s'agit de gérer les aspects administratifs, logistiques et de suivi des missions des experts courts-termes en étroite collaboration avec les coordonnateurs et coordinatrices de champs d'action du projet REFORME. Le lot de travail 2 contribue à la réalisation de tous les 4 résultats (voir WiMa, annexe A) dont la responsabilité de réalisation à la GIZ.

<b>Jalons du lot de travaux 2</b>	<b>Date / délai de livraison</b>
Procédure de mobilisation de l'expertise court-terme élaborée et adaptée avec les coordonnateurs et coordinatrices de champs d'action	3 mois après le début du contrat
Système de suivi de l'utilisation de l'expertise par champ d'action en place	4 mois après le début du contrat
70% des hommes-jours engagés	12/2022

**Aspects relatifs aux « sauvegardes et genre » ayant un rapport concret avec la prestation :**

Dans le souci d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non recherchés et/ou de promouvoir l'égalité de genre dans son domaine d'action, le contractant mettra en œuvre les principales mesures de réduction des impacts non intentionnels qui doivent être appliquées après vérification de leur faisabilité et de leur plausibilité dans la mise en œuvre de l'Output 5. Il s'agit des mesures dans les champs suivants :

- Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique :
- Conflits et sensibilité au contexte, droits humains
- Égalité de genre
- Prise en compte du principe LNOB dans l'accompagnement des acteurs, notamment les communes et les organisations de la société civile

**3. Conception technique et méthodologique**

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique, gestion de projet, autres exigences le cas échéant), le soumissionnaire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

Le soumissionnaire doit exposer dans son offre *la manière* dont il entend, par le biais des lots de travaux faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats que l'on attend de lui (cf. chapitre 2). Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation (chapitres 3.1 à 3.5). Il doit en outre décrire l'organisation de sa gestion de projet au sens strict (chapitre 3.6). Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants. La limitation du nombre de pages indiquée au chapitre 6 des présents TdR doit être respectée.

**3.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)**

La stratégie est l'élément clé de la conception technique et méthodologique.

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (cf. chapitre 2) par le biais des lots de travaux décrits au chapitre 2 (point 1.1.2 du schéma d'évaluation). Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le soumissionnaire évitera les redondances (cf. chapitre 3.6).

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

### **3.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)**

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation). Il y a lieu, à cet égard, de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1 et des synergies nécessaires entre les différents champs d'action du projet.

### **3.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)**

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.3.1 du schéma d'évaluation).

Le contractant contribue activement au suivi axé sur les résultats (SAR) de l'action. Aussi le soumissionnaire doit-il décrire la manière dont il suit les résultats dans son domaine d'action (chapitre 2), manière qui doit satisfaire aux exigences et prescriptions de la GIZ, et les difficultés qu'il devra surmonter dans ce contexte (point 1.3.2 du schéma d'évaluation).

### **3.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)**

Le soumissionnaire doit, en se basant le cas échéant sur des documents de projet déjà existants (cf. Annexes), décrire les processus à l'œuvre dans le secteur et qui sont importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.4.1 du schéma d'évaluation). Pour cela, il lui faut analyser de manière critique la contribution de la prestation objet de l'appel d'offres aux processus à l'œuvre dans le secteur et identifier les angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

### **3.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)**

Le soumissionnaire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances du projet et de la GIZ (point 1.5.1 du schéma d'évaluation). Ce faisant, il doit prendre en compte les tâches suivantes :

- Contributions à des conférences spécialisées.
- Les expert-e-s du contractant participent activement aux réseaux sectoriels de la GIZ.
- Le contractant se déclare prêt, en fonction des besoins, à encadrer des assistant-e-s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part -, travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.
- Le contractant fournit un appui à la réalisation d'une évaluation de projet en veillant tout particulièrement à garantir une bonne gestion des connaissances (surtout partage d'expériences des bonnes pratiques des acteurs centraux, communaux et de la société civile ainsi que capitalisation des bonnes pratiques clés en lien avec le suivi de l'Agenda 2030).

Par ailleurs, le soumissionnaire doit présenter et expliquer les mesures proposées pour encourager la mise à l'échelle horizontale ou verticale (point 1.5.2 du schéma d'évaluation).

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

### **3.6. Système de gestion de projet du contractant (point 1.6 du schéma d'évaluation)**

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet / au sein du projet (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opérations, comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 3.1. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s et décrire notamment les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus au chapitre 2 et les compléter le cas échéant (point 1.6.2 du schéma d'évaluation).

Par ailleurs, le soumissionnaire doit décrire son concept d'appui spécialisé (« backstopping ») et joindre à la fiche de poste du·de la consultant·e technique un court curriculum vitae (CV) probant (point 1.6.3 du schéma d'évaluation).

Les prestations suivantes font partie de la gamme de backstopping standard et doivent être incluses dans le taux des honoraires pour le personnel proposé, au même titre que les charges sociales, conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ (Conditions générales) :

- responsabilité du contractant pour son personnel expatrié,
- garantie de la circulation de l'information entre la GIZ et le personnel expatrié du contractant,
- pilotage, axé sur les processus, de la contribution du contractant sur le plan technique et conceptuel,
- pilotage des activités en vue de s'adapter à l'évolution des conditions d'ensemble,
- contrôle des prestations,
- gestion administrative du projet,
- établissement des rapports,
- soutien sectoriel apporté à l'équipe sur place par les collaborateur·rice·s du contractant,
- partage des expériences du contractant et mise en valeur sur place.

#### **Prescriptions relatives à la gestion de projet :**

- Le contractant assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et du guidage des expert·e·s qu'il affecte aux tâches de conseil.
- Le contractant fournit des biens d'équipement et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.
- Le contractant assure la gestion des dépenses et des coûts ainsi que la comptabilité et la facturation conformément aux exigences de la GIZ.
- Le contractant fait régulièrement rapport à la GIZ en se référant aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ.
- Le contractant doit contribuer à l'établissement de rapports réguliers de ReFORME à l'intention de ses clients et partenaires. Le contractant doit également contribuer au traitement des demandes régulières des clients de ReFORME.

### **3.7. Exigences en matière de durabilité (point 1.7 du schéma d'évaluation)**

– sans objet –

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

### **3.8. Exigences diverses (point 1.8 du schéma d'évaluation)**

– sans objet –

## **4. Personnel**

### **4.1. Concept de mise en place de personnel imposé**

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes d'expert-e qui sont cités ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications, et joindre les CV correspondants (cf. chapitre 6).

Les qualifications indiquées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le nombre maximal de points dans l'évaluation technique.

Une déclaration de disponibilité doit être jointe à l'offre pour tous les expert.es individuel.les (experts 1 à 7) (merci de bien vouloir utiliser le document « 81270429-11-Declaration of availability »).

### **Expert-e 1 : Direction de l'équipe (point 2.1 du schéma d'évaluation) – Expert.e clé**

#### Tâches de la direction de l'équipe

- Assumer la responsabilité globale pour les offres de conseil du contractant
- Assurer la cohérence et la complémentarité des prestations du contractant avec d'autres prestations du projet au niveau local et au niveau national
- Prendre en charge la conception, la réalisation, le suivi et l'évaluation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux dans les secteurs suivants : le système de suivi-évaluation de l'Agenda 2030
- Tenir compte de thèmes transversaux (p. ex., l'égalité de genre , l'environnement)
- Assurer la gestion du personnel, en particulier identifier les besoins en missions de courte durée dans les limites du budget disponible, planifier et piloter les missions et encadrer les expert-e-s
- Garantir le suivi des résultats, coordonner et assurer la disponibilité des données relatives aux indicateurs
- Remettre des rapports régulièrement et en temps voulu
- Assumer la responsabilité du contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière en concertation avec le-la responsable du marché (RdM) de la GIZ
- Épauler le-la RdM pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, lors des évaluations et lors de la préparation d'une phase consécutive
- Coordonner l'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à tous les niveaux (Rapport national volontaire (*Voluntary National Report, VNR*)) au niveau national, le rapport localisation pour le niveau communal et le rapport alternative avec la société civile)
- Optimiser le système national de statistique en ce qui concerne le suivi des ODD en impliquant les communes béninoises et les structures clés du niveau central, avec un focus sur l'amélioration de la plateforme digitale
- Assurer l'appui optimal à l'INSAE, à la DGCS-ODD pour le suivi de l'agenda 2030 avec l'implication du MDGL ainsi que des communes au niveau communal et régional ( ODD 16),
- Appuyer le développement et l'accompagnement à la mise en œuvre des outils et formations en collaboration avec les acteurs clés du système statistique national et suivi des ODD au niveau central et local,
- Assurer la qualité des livrables qui seront élaborés par les experts en long et en court terme.



**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Qualifications de la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, sciences politiques, sciences sociales, statistiques ou un autre cursus pertinent pour le marché
- Langue(s) (2.1.2) : connaissances en français niveau C2 (4/10 points), en allemand niveau C1 (4/10 points), anglais (2/10 points) niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du pilotage et du suivi des politiques publiques et de bonne gouvernance financière
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 5 années d'expériences professionnelles sur la conduite de projet ou la coordination de processus d'implémentation de l'Agenda 2030 au niveau national et local ; ou le même nombre d'années d'expériences sur les systèmes statistiques nationaux et les systèmes de suivi-évaluation impliquant le niveau national et local
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 4 ans d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en administration
- Expérience régionale (2.1.6) : 4 ans d'expérience de travail dans la région d'Afrique francophone
- Expérience de la CD (2.1.7) : 6 ans d'expérience dans des projets de renforcement des capacités et d'appui-conseil
- Divers (2.1.8) : 5 ans d'expérience professionnelle en gestion administrative et financière des projets de développement

**Expert-e 2 : Soutien à la Coordination avec les ministères sectoriels et appui au rapportage national (point 2.2 du schéma d'évaluation) - Expert.e clé**

Tâches de l'expert-e 2

- Conseiller le chef d'équipe et les autres membres de l'équipe sur la cohérence des appuis ;
- Veille à ce que l'équipe maintienne une bonne synergie avec les autres champs d'action et les partenaires de ReFORME ;
- Appuyer le développement et la mise en œuvre d'une approche cohérente pour améliorer les systèmes de suivi de l'Agenda 2030 à tous les niveaux ;
- Accompagne la DGCS-ODD dans le processus d'élaboration du (VNR et dans le partage des expériences du Bénin dans les instances internationales (Forum politique de haut niveau (FPHN), Partners for review (P4R), Forum 16+, etc) ;
- Appuyer la DGCS-ODD pour un renforcement de la coopération avec les parties prenantes (ANCB, MdSC, le secteur privé, etc.) et une meilleure coordination du dispositif de rapportage de l'agenda 2030 au niveau national et international.

Qualifications de l'expert-e 2

- Formation (2.2.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, sciences politiques, sciences sociales, statistiques, sciences de l'administration
- Langue(s) (2.2.2) : connaissances en français C1 (7/10 points) et anglais au niveau B1 (3/10 points) du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur des politiques publiques, et 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets et 3 ans d'expérience professionnelle en statistiques au Bénin ou la région Afrique de l'Ouest.
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 7 années d'expérience professionnelle en appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques (Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ODD, Plan national de développement)

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

- Expérience de direction / de management (2.2.5) : 5 ans d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise
- Expérience régionale (2.2.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.2.7) : 7 ans d'expérience professionnelle dans des projets de Coopération.
- Divers (2.2.8) : sans objet

## Expert.e 3 : Appui au système de suivi, dans l'antenne « Atacora » (point 2.3 du schéma d'évaluation) - Expert.e clé

### Tâches de l'expert.e 3

- Appui-conseil aux acteurs communaux et aux services déconcentrés dans la région de Atacora en matière de collecte, traitement, analyse et partage des données en lien avec l'agenda 2030 ;
- Renforcement des capacités sur le système de suivi et ses outils (y compris les outils informatique) ;
- Appui stratégique aux acteurs pour améliorer la cohérence et l'efficacité des systèmes de suivi existants,
- Appui aux acteurs départementaux et communaux (approche nationale) pour la production des outils de suivi en lien avec l'ODD 16 ( Indice de Gouvernance Locale) et les autres ODD (Tableau de Bord Social), etc.;
- Appuyer les communes partenaires à produire des données de qualité pour nourrir les documents de statistique et de stratégie au niveau national ;
- Accompagne les communes dans le processus d'élaboration des divers rapports de suivi (rapports niveau local sur la mise en œuvre des ODD, implication dans le VNR au niveau national, partage d'expériences entre paires, etc.) ;
- Valorisation des expériences des communes partenaires dans la mise en œuvre de l'Agenda, en étroite collaboration avec l'expert n°6 chargé du rapportage niveau local et société civile

### Qualifications de l'expert.e 3

- Formation (2.3.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, sciences politiques, sciences sociales, statistiques, sciences de l'administration ou informatique
- Langue(s) (2.3.2) : connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 8 ans d'expérience professionnelle dans l'appui-conseil aux services déconcentrés de l'Etat (délégations régionales, etc.) et/ou aux collectivités territoriales au Bénin
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 5 années d'expérience en suivi-évaluation des politiques publiques (OMD, ODD, plan national de développement), et 5 années expérience avec des outils digitaux (cf. plateformes en-lignes, base de données) dans le cadre des systèmes de suivi-évaluation
- Expérience de direction / de management (2.2.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.3.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.3.7) : 4 ans d'expérience avec le renforcement des capacités et l'appui-conseil de proximité
- Divers (2.3.8) : sans objet

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

**Expert-e 4 : Appui au système de suivi, dans l'antenne « Ouémé » (point 2.4 du schéma d'évaluation)  
- Expert.e clé**

Tâches de l'expert-e 4

- Appui-conseil aux acteurs communaux et aux services déconcentrés dans la région de Ouémé en matière de collecte, traitement, analyse et partage des données en lien avec l'agenda 2030 ;
- Renforcement des capacités sur le système de suivi et ses outils (y compris les outils informatiques) ;
- Appui stratégique aux acteurs pour améliorer la cohérence et l'efficacité des systèmes de suivi existants ;
- Appui aux acteurs départementaux et communaux (approche nationale) pour la production des outils de suivi en lien avec l'ODD 16 (Indice de Gouvernance Locale) et les autres ODD (Tableau de Bord Social), etc.;
- Appuyer les communes partenaires à produire des données de qualité pour nourrir les documents de statistique et de stratégie au niveau national ;
- Accompagne les communes dans le processus d'élaboration des divers rapports de suivi (rapports niveau local sur la mise en œuvre des ODD, implication dans le VNR au niveau national, partage d'expériences entre paires, etc.) ;
- Valorisation des expériences des communes partenaires dans la mise en œuvre de l'Agenda, en étroite collaboration avec l'expert n°6 chargé du reporting niveau local et société civile

Qualifications de l'expert-e 4

- Formation (2.4.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, sciences politiques, sciences sociales, statistiques, sciences de l'administration ou informatique
- Langue(s) (2.4.2) : connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : 8 ans d'expérience professionnelle dans l'appui-conseil aux services déconcentrés de l'Etat (délégations régionales, etc.) et/ou aux collectivités territoriales au Bénin
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) : 5 années d'expérience en suivi-évaluation des politiques publiques (OMD, ODD, plan national de développement), et 5 années d'expérience avec des outils digitaux (cf. plateformes en-lignes, bases de données) dans le cadre des systèmes de suivi-évaluation
- Expérience de direction / de management (2.4.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.4.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.4.7) : 4 ans d'expérience avec le renforcement des capacités et l'appui-conseil de proximité
- Divers (2.4.8) : sans objet

**Expert-e 5 : Appui à l'amélioration de la qualité des données statistiques pour le suivi de l'Agenda 2030, niveau Ministères (point 2.5 du schéma d'évaluation) - Expert.e clé**

Tâches de l'expert-e 5

- Appui-conseil à l'INSAE, au MDP (surtout DGCS-ODD et DGPSIP) et au MDGL (Secrétariat permanent de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) & DPP) et éventuellement d'autres Ministères en matière d'analyse statistiques (y compris l'appui à l'élaboration des comptes nationaux (Système de comptabilité nationale (SCN)) et modélisation macroéconomique en synergie avec les outputs 1 et 3), d'optimisation des outils de suivi au niveau

national (suivi Agenda 2030 et suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la statistique) et la production de renseignements chiffrés utiles à la prise de décision de gestion.

- Appui à la DGCS-ODD et à l'INSAE pour une harmonisation et une dynamisation des différentes plateformes de suivi de l'Agenda 2030 mis en place (MesODD, plateforme Monitoring, evaluation and reporting of sustainable development goals (MER), OpenData, etc. )
- Identification des besoins des partenaires et analyse fonctionnelles des outils et applications informatiques et numériques (inclus plateformes de suivi)
- Appui à la planification et la mise en œuvre des améliorations nécessaires ;
- Veille à une remontée des informations du niveau communal pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des diverses stratégies nationales (PND, PC2D) etc. ;
- Accompagnement de l'INSAE dans son appui aux communes pour l'élaboration des tableaux de bord social (TBS) (actualisation de la maquette, soutien des Directions Départementales du Plan et du Développement (DDPD) pour l'élaboration et le suivi des TBS) ;
- Appui conseils pour une meilleure cohérence des actions des structures nationales impliquées dans le système de suivi de l'agenda 2030 (inclus le suivi du PC2D) ;

#### Qualifications de l'expert-e 5

- Formation (2.5.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en Ingénieur statisticien, Economiste avec des compétences en informatiques, informatique ou statistiques avec un fort volet informatique
- Langue(s) (2.5.2) : connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.5.3) : 5 années d'expérience en suivi-évaluation des politiques publiques (ODD, OMD, stratégie national de développement)
- Expérience professionnelle spécifique (2.5.4) : 5 années d'expérience dans l'appui à l'élaboration des outils de suivi des politiques sectorielles et décentralisées (TBS, plateformes de suivi-évaluation, suivi de politiques publiques, analyse économique et modélisation, etc.), et 5 années d'expérience avec des outils digitaux dans le cadre des systèmes de suivi-évaluation (entre autres Plateforme Mesures de la sensibilité des plans de travail annuels (PTA) aux ODD (MESODD) ; et 5 années d'expérience avec le *Monitoring Reporting System* (MRS) suivi des indicateurs des ODD
- Expérience de direction / de management (2.5.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.5.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.5.7) : 4 ans d'expérience avec le renforcement des capacités et la formation
- Divers (2.5.8) : sans objet

#### **Expert-e 6 : Appui à l'amélioration de la qualité des données statistiques pour le suivi de l'Agenda 2030 niveau MDGL & société civile (point 2.6 du schéma d'évaluation) - Expert.e clé**

##### Tâches de l'expert-e 6

- Appui-conseil à l'ANCB et aux communes pour l'élaboration des rapports communaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Appui organisationnel à la DGCS-ODD et à l'ANCB pour une bonne coordination du processus de rapportage au niveau communal
- Appui à la MdSC pour l'élaboration des rapports alternatifs de la société civile sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Renforcement des capacités des acteurs intervenant la chaîne de rapportage
- Appui à la valorisation des expériences des communes et de la société civile au plan national et international en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Interaction avec et accompagnement du MDGL et de la DGCS-ODD ;

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

- Appui-conseil au MDGL dans l'optimisation, la mise en cohérence et le renforcement entre son système de suivi et le système national de suivi de l'agenda 2030 (appui à l'opérationnalisation du mécanisme de collecte des indicateurs ODD géré par la DPP MDGL)

### Qualifications de l'expert-e 6

- Formation (2.6.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, sciences politiques, sciences sociales, gestion de projets
- Langue(s) (2.6.2) : connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 5 années d'expérience en appui à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques (OMD, ODD, Plan national de développement)
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 3 années d'expérience dans la gestion des projets (suiv-évaluation, capitalisation d'expériences), et 3 années d'expérience avec la société civile au Bénin ; et 3 années d'expérience en matière des évaluations d'impact, et 3 années d'expérience avec des outils digitaux dans le cadre des systèmes de suivi-évaluation
- Expérience de direction / de management (2.6.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.6.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.6.7) : 4 ans d'expérience dans l'appui-conseil au Ministères au niveau central/ou communal
- Divers (2.6.8) : sans objet

### **Expert-e 7 : Gestion des pools d'experts (point 2.7 du schéma d'évaluation) - Expert.e clé**

#### Tâches de l'expert-e 7

- Identification en étroite collaboration avec les chefs des composantes des experts court terme appropriés en fonction des domaines et besoins d'appuis;
- Recherche pro-actives des experts / expertise potentiels en concertation avec les coordonnateurs des autres champs d'action par rapport aux besoins thématiques
- Gestion des contrats
- Suivi des contrats et des engagements

#### Qualifications de l'expert-e 7

- Formation (2.7.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en gestions des marchés publics, ressources humaines, statistiques, sciences de l'administration ou équivalent
- Langue(s) (2.7.2) : connaissances en français C1 (7/10 points) et anglais au niveau B1 (3/10 points) du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.7.3) : 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur politiques publiques au Bénin, notamment sur les chantiers finances publiques, décentralisation, statistiques
- Expérience professionnelle spécifique (2.7.4) : 5 années d'expérience dans la passation de marchés et la gestion des contrats de prestations intellectuelles
- Expérience de direction / de management (2.7.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.7.6) : sans objet.
- Expérience de la CD (2.7.7) : 4 ans d'expérience dans les projets de la CD
- Divers (2.7.8) : sans objet

**Les exigences en matière de ressources humaines : Personne de contact dédiée et experts à court terme (expert 7 décrit ci-dessus et experts 8 et 9 décrit ci-dessous)**

## **Prestation objet de l'appel d'offres :**

## **Numéro de contrat :**

Le déploiement/la sous-traitance d'experts à court terme au sein du pool ainsi que la réunion des exigences en matière de rapports, telles que décrites ci-dessus, doivent être gérées par une personne de contact spécifique du côté du soumissionnaire (au siège au delà de l'expert 7 mentionné dans le lot de travail 1). L'expert 7 sera responsable de la liaison avec la GIZ pour organiser le déploiement d'experts à la demande, les exigences en matière de rapports et pour les questions concernant le déroulement général de l'intervention pendant la durée du contact.

Les pools d'experts à court terme doivent comprendre un total de huit à dix experts nationaux/régionaux pour le Pool 2 (expert 9) et huit à dix experts internationaux court-terme pour le Pool 1 (expert 8), auxquels il sera fait appel via des demandes de la GIZ (cf. section 2, d). Les profils requis doivent correspondre aux tâches décrites ci-dessus et sont décrites plus en détail ci-dessous. Si l'expertise demandée dans un cas particulier est non couverte par les membres du STE, le contractant est prié de proposer un candidat alternatif en dehors du pool STE. Les experts nationaux et internationaux du pool d'experts court-terme sont évalués séparément, mais chaque groupe est évalué dans son ensemble. Les experts en chaque pool sont censés se compléter en termes de qualifications, de compétences et de l'expérience. Les qualifications énumérées ci-dessous correspondent aux exigences pour obtenir 100 % de notation dans l'évaluation technique. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux lignes pertinentes de la grille d'évaluation utilisée pour déterminer la pondération.

## **2 Pools d'experts court terme avec un minimum de 16 et un maximum de 20 membres**

### Tâches du groupe d'experts à court terme (expert 8 et 9)

Les services à fournir dans le cadre du contrat comprennent notamment des mesures pour le développement des capacités et le conseil en matière d'organisation et de stratégie dans les domaines thématiques suivants :

- Exécution et contrôle du budget au niveau national (budget-programme) et communal (budget d'investissement) conformément à la réglementation nationale par l'administration financière nationale et locale
- Développement de matériel de formation et conduite de formations sur les budgets-programmes et le cycle budgétaire
- Performance de l'administration fiscale au niveau national et municipal avec un focus sur les processus de digitalisation et d'échanges des données et l'amélioration des services
- Dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes dans l'allocation des fonds publics visant l'échange entre les niveaux étatiques (national - communal) ainsi que l'implication du secteur privé.
- Préparation des investissements publics au niveau national et local et la mise en œuvre opérationnelle des investissements publics avec un focus sur l'ACA, des études de faisabilité et d'impact environnemental des investissements publics. La promotion des investissements privés et les PPP font également partie de ce champ d'action.
- Qualité des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'agenda national 2030 et du système statistique national y relatif

Les sujets et missions dans les outputs 1-4 seront conjointement identifiés et arrêtés avec les chefs des composantes du projet.

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

Les exemples de modes de livraison attendus par les experts sont la conduite des analyses des processus (business process reviews), l'organisation d'ateliers / de formations, la réalisation d'études (de base), le développement d'outils, l'élaboration de plans d'action et d'autres services de conseil.

### **Expert-e 8 : Pool d'expert-e-s 1 « experts courts-termes internationaux» comptant de 8 à 10 expert-e-s internationaux (point 2.8 du schéma d'évaluation)**

#### Qualifications du pool d'expert-e-s

- Formation (2.8.1) : 10 expert-e-s titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en finances publiques ; fiscalités, droit ; sciences politiques ; informatique ; 2 expert-e-s titulaires d'un diplôme universitaire supplémentaire en comptabilité publique (diplôme d'études supérieures / master)
- Langue(s) (2.8.2) : 10 expert-e-s ayant des connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.8.3) : 10 expert-e-s ayant chacun-e 10 ans d'expérience dans le secteur finances publiques, dont 4 expert.e.s avec une expérience de travail dans au moins 3 pays développés
- Expérience professionnelle spécifique (2.8.4) :
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en exécution et contrôle du budget-programme (1/10 points);
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience de la budgétisation lié au genre (1/10 points)
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience de développement et conduite de formation sur les budgets-programmes (1/10 points)
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en Évaluations des incidences sur l'environnement des projets d'investissement (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en numérisation des processus administratifs et développement d'outils digitaux de gestion des processus fiscaux (1/10 points);
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en orientation du service vers les contribuables au sein d'une administration fiscale et en tant que Expert formateur évaluateur TADAT, (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience avec les systèmes alternatifs de suivi de l'exécution des budgets nationaux et communaux (social accountability) (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience sur la transparence et la redevabilité budgétaire capable de former et accompagner les acteurs dans la mise en place des outils innovants en la matière (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en ACA des projets d'investissements publics en formulation des lignes directrices y relatif (1/10 points);
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en PPP pour la mise en œuvre des investissements (1/10 points).
- Expérience de direction / de management (2.8.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.8.6) : sans objet
- Expérience de la CD (2.8.7) : 3 expert-e-s ayant chacun-e une expérience de 5 années en travaillant en collaboration avec les think tanks ou les universités dans la fourniture des services de conseil
- Divers (2.8.8) : sans objet

Le soumissionnaire doit présenter de manière claire chacune des qualifications possédées par chaque expert-e qu'il propose.

La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert-e-s demandé ici est analysée à l'aide de CV ayant valeur d'exemple.

**Expert-e 9 : Pool d'expert-e-s 2 « experts court-terme nationaux » comptant de 10 expert-e-s nationaux (point 2.9 du schéma d'évaluation)**

Qualifications du pool d'expert-e-s

- Formation (2.9.1) : 10 expert-e-s titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en finances publiques ; droit ; political sciences ; informatique ; 2 expert-e-s titulaires d'un diplôme universitaire supplémentaire en comptabilité publique (diplôme d'études supérieures / master)
- Langue(s) (2.9.2) : 10 expert-e-s ayant des connaissances en français au niveau C1 du CECRL
- Expérience professionnelle générale (2.9.3) : 10 expert-e-s ayant chacun-e 10 ans d'expérience dans le secteur finances publiques
- Expérience professionnelle spécifique (2.9.4) :
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en exécution et contrôle du budget-programme y compris conduite de formations (1/10 points);
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience dans l'élaboration des PAI au niveau communal et maîtrise d'ouvrage communal (1/10 points)
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience avec la conduite d'ACB de projets d'investissement, y compris l'estimation des coûts d'entretien, les impacts socio-économiques et environnementaux ; (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en digitalisation d'une administration fiscale (y compris introduction ou développement des solutions numériques, échange de données au sein de l'administration fiscale communale (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience dans l'amélioration des registres des contribuables au niveau communal et national analyses des potentiels de recettes fiscales et de prélèvements , estimations fiables des recettes (1/10 points) ;
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience en analyse des potentiels de recettes fiscales et de prélèvements , évaluation de potentiel fiscal , estimations des recettes (1/10 points);
  - 1 expert ayant 10 ans d'expérience dans l'accompagnement des acteurs clés pour l'amélioration de la transparence budgétaire aux niveaux national et communal (1/10 points)
  - 1 expert ayant 10 ans d'expérience en renforcement de capacités sur les questions de redevabilité, transparence en matière de finances publiques (1/10 points)
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience avec les cadres de concertation entre municipalités, société civile et secteur privé (1/10 points);
  - 1 expert-e- ayant 10 ans d'expérience avec le dialogue public-privé sur les investissements publics avec des entrepreneurs, des représentants du monde des affaires tels que la Chambre de commerce et l' APIEx (1/10 points)
- Expérience de direction / de management (2.9.5) : sans objet
- Expérience régionale (2.9.6) sans objet
- Expérience de la CD (2.9.7) : 4 expert-e-s ayant une expérience d'au moins 3 ans avec les projets de la CD
- Divers (2.9.8) : sans objet

Le soumissionnaire doit présenter de manière claire chacune des qualifications possédées par chaque expert-e qu'il propose.



## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert-e-s demandé ici est analysée à l'aide de CV ayant valeur d'exemple.

### Compétences générales (soft skills) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tous les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Capacité de communication
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Efficacité d'action, avec une orientation vers les partenaires et les clients
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences suivantes du/de la chef-fe d'équipe seront comparées avec les indications du CV et/ou évaluées dans le cadre d'une éventuelle présentation personnelle.

- Compétences techniques et compétences linguistiques
- Compétences de direction et de management
- Compétences générales (soft skills)

## 5. Consignes de calcul

### 5.1. Déploiement d'expert-e-s

Dans votre offre, veuillez ne pas vous écarter du cadre estimatif détaillé figurant dans les présents TdR (nombre d'expert-e-s et jours de spécialiste, budgets prédéfinis dans le bordereau de prix) car il est partie intégrante de l'appel d'offres et permet d'obtenir des offres de teneur objectivement comparable. Vous ne pourrez pas prétendre à utiliser le nombre total des jours de spécialiste proposés ni à épuiser les budgets prédéfinis.

Le nombre de jours de spécialiste (JS) correspond à des jours de travail.

Expert-e	JS dans le pays d'origine	JS dans le pays d'intervention (Bénin)	JS au total	Séjour continu > 3 mois	Nombre de vols internationaux	Nombre de vols nationaux
Expert-e 1 : Chef d'équipe	0	422	422	oui	3	0
Expert-e 2 :	0	422	422	oui	0	0
Expert-e 3 :	0	422	422	oui	0	0
Expert-e 4 :	0	422	422	oui	0	0
Expert-e 5 :	0	422	422	oui	0	0
Expert-e 6 :	0	422	422	oui	0	0
Expert-e 7 :	0	422	422	oui	0	0

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

<b>Pool d'expert-e-s 1/ expert 8 :</b>	600	642	1242	non	18	0
<b>Pool d'expert-e-s 2 / expert 9 :</b>	0	1150	1150	non	0	0

## 5.2 Personnel administratif local

Les besoins en personnel administratif local sont les suivants :

3 Chauffeurs (H/F) pour	69 mois au total/23 mois par chauffeur
1 Agent auxiliaire (H/F) pour	23 mois
1 Responsable administratif et financier (H/F) pour	23 mois

## 5.3 Frais de voyage

**Budget au titre des frais de voyage : 178.750,00 euros**

Étant donné que le nombre et la durée des voyages et déplacements ne sont pas encore connus dans le détail, le budget indiqué ci-dessus est prédéfini dans le bordereau de prix. Ce budget, ferme et non modifiable, couvre l'ensemble des voyages qui seront effectués au Bénin et hors Bénin par tou-te-s les expert-e-s dans le cadre de cette mission. Le budget au titre des frais de voyage comprend les postes suivants :

- indemnités journalières, indemnités d'hébergement pour les expert.es en court terme,
- billets d'avion et autres frais de transport,
- frais de transport pour des voyages à l'intérieur du Bénin,
- frais de voyage accessoires (frais de visa, test PCR, etc.).

Les frais de voyage seront remboursés sur une base forfaitaire selon le tableau des taux par pays figurant dans les directives sur les frais de voyage de la circulaire du BMF sur le remboursement des frais de voyage (disponible sur : <https://www.bundesfinanzministerium.de>) (pour les indemnités journalières et d'hébergement, à concurrence des plafonds fixés par l'administration fiscale pour le pays considéré) ou sur présentation de justificatifs (en cas de dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement, pour les billets d'avion et les autres frais de transport principal). Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

**Attention** : ce budget ne couvre pas les frais supplémentaires occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention (voir le point 3.3.2 des conditions générales, page 14). Merci de calculer ces frais (dont les frais de scolarité des enfants et les frais de sécurité pour le domicile si nécessaire) si nécessaire dans le bordereau des prix, ligne 34 « 2.2 Costs related to contract ».

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

#### **5.4. Biens d'équipement**

Budget au titre des biens d'équipement : 19 500,00 euros

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour les achats des biens d'équipement indiqués dans le tableau ci-après (avec décompte sur présentation de justificatifs).

Mis à disposition à titre gratuit par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition à titre gratuit par la GIZ pour la durée du marché	Biens d'équipement à fournir par le contractant et à inclure dans son offre de prix
Bureaux non meublés pour au total 4 expert.es au maximum	3 véhicules	Equipements de bureau (bureau pour 7 experts et 1 RAF, chaises pour experts et visiteurs)  Matériels informatiques (ordinateurs pour 7 experts et 1 RAF, 3 imprimantes)

#### **5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention**

Le soumissionnaire doit calculer un forfait mensuel au titre des frais de fonctionnement nécessaires à l'exécution du marché dans le pays d'intervention.

Ce forfait comprend :

- Un budget mensuel comprenant tous les coûts permettant d'assurer le fonctionnement correct des bureaux pour les 23 mois du contrat (voir le point 3.3.5.3 des conditions générales, page 16)
- Un budget mensuel comprenant tous les coûts permettant d'assurer le fonctionnement de chacun des 3 véhicules pour les 23 mois du contrat (voir le point 3.3.5.3 des conditions générales, page 16).

**Note :** Quatre experts long terme seront intégrés au sein de structures partenaires (INSAE : 2 experts, MDGL : 2 experts). Pour le reste de l'équipe (expert.es, RAF, chauffeurs) le contractant doit assurer la location de bureaux.

#### **5.6. Ateliers, formations initiales et continues**

Budget au titre des ateliers : 162.000,00 euros

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la réalisation d'ateliers dans le bordereau de prix. Il comprend les coûts suivants, liés à la planification et à l'organisation des ateliers :

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- Location de salles
- Technique
- Animation
- Prestations de traduction / d'interprétariat
- Restauration
- Matériels requis pour les ateliers (sauf matériel indiqué dans la section 5.8 des présents termes de référence)
- Frais de voyage pour les expert-e-s partenaires (subsistances, hébergement, transports)
- Autres frais en rapport avec les ateliers

Ce budget ne comprend pas les honoraires ni les frais de voyage des expert-e-s du contractant liés à la planification et à la tenue des ateliers. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux jours de spécialiste et aux frais de voyage qui sont indiquées aux sections 5.1 « Déploiement d'expert-e-s » et 5.3 « Frais de voyage » des présents termes de référence.

### **5.7. Subventions locales**

– sans objet –

### **5.8. Frais divers**

Budget au titre des frais divers : 25.000,00 euros

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini dans le bordereau de prix. Il comprend les coûts suivants :

- appuis matériel divers pour formations (modules de formation, bloque notes, stilos etc.)

### **5.9. Poste de rémunération flexible**

Budget au titre de la rémunération flexible : 122.000,00 euros

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le-la RdM de la GIZ. Le contractant peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au paragraphe pertinent des conditions générales.

## **6. Exigences relatives au format de l'offre**

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être lisible (avec une taille de police de 11 pour le corps de texte et 12 pour les titres) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser 25 pages (hors page de garde, liste des abréviations, table des matières et brève introduction).

Les CV du personnel proposé selon le chapitre 0 des TdR doivent être établis au format européen et ne pas dépasser 4 pages. Ils doivent renseigner sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

les références citées, sur les tâches effectuées, le nombre de jours de spécialiste et la période d'intervention. Les CV doivent aussi être rédigés en langue française.

**Il est demandé de respecter absolument le nombre maximal de pages indiqué.**

## **7. Options**

### **7.1 Action consécutive / prolongation de la période de fourniture de la prestation**

Il est possible que la prestation faisant l'objet de l'appel d'offres soit poursuivie, pour l'essentiel de ses éléments, dans le cadre d'une action consécutive réalisée au sein du projet de base. Détails :

**Nature et étendue** : Poursuite des activités indiquées au chapitre 2 des présents termes de référence avec une possible extension de ces activités à de nouveaux paquets de travail de la même nature. Le nombre de jours de spécialiste et les budgets indiqués au chapitre 5 des présents termes de référence augmenteront proportionnellement aux activités supplémentaires nécessaires, dans la limite du volume de financement disponible.

**Condition** : Passation du marché par le client/commettant (BMZ) de la GIZ pour la phase consécutive.

### **7.2 Extension du contenu de la prestation**

Il est possible que la prestation faisant l'objet de l'appel d'offres soit adaptée dans le cadre d'une modification du marché voulue par le client/commettant de la GIZ pour le projet de base. Détails :

**Nature et étendue** : Il existe la possibilité d'une extension du contenu du service dans le cadre d'une augmentation du budget du projet de base. Il s'agit de paquets de travail encore indéterminés dans le cadre des champs d'action mobilisation des recettes et investissements publics. Il n'est pas encore possible de fournir des informations précises à ce stade. Le nombre de jours de spécialiste et les budgets indiqués au chapitre 5 des présents termes de référence augmenteront proportionnellement aux activités supplémentaires nécessaires, dans la limite du volume de financement disponible.

**Condition** : La condition préalable est l'augmentation de la commission/du mandat du BMZ et/ou des contributions supplémentaires co-financées par d'autres clients de la GIZ.

## **8. Annexes**

(A) Matrice de résultats